

RAPPORTEUR : Emmanuel AGIUS, Président

TITRE : PLUI de la CCPO – Arrêt Projet – Avis du SYMPAC

Mesdames, Messieurs,

La Communauté de Communes des Trois Pays a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), par délibération du 2 avril 2015 et a décidé, par délibération du 2 mars 2017, de son extension à l'échelle du nouveau périmètre de l'intercommunalité devenue "Communauté de Communes Pays d'Opale".

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a fait l'objet d'un débat lors du Conseil Communautaire du 23 mars 2017.

Lors de sa séance du 12 juin 2018, le Conseil Communautaire a dressé le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLUI. Ce projet a été transmis pour avis aux communes membres de l'intercommunalité et a fait l'objet de remarques.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 25 octobre 2018, a décidé de ne pas modifier le projet de PLUI avant de le soumettre à enquête publique et a arrêté une seconde fois le projet. Celui-ci a été transmis au SYMPAC, pour avis, conformément à l'article L 153-16 du Code de l'Urbanisme.

Le SYMPAC a été largement associé aux réunions de travail qui ont permis d'élaborer ce projet de PLUI. Les prescriptions du SCOT ont été prises en compte et le projet de PLUI de la CCPO est de ce fait compatible avec le SCOT.

Par conséquent, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'émettre un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Pays d'Opale.

Acte certifié exécutoire compte-tenu de :

- sa réception en Sous-Préfecture le 12 février 2019
- son envoi à l'affichage au siège du SYMPAC et ceux des EPCI le 12 février 2019

Le Président du SyMPaC,

Emmanuel AGIUS

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président

Emmanuel AGIUS

PAYS DU CALAISIS



COMITE SYNDICAL DU 8 FEVRIER 2019

Le 8 février de l'an deux mille dix-neuf, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le trente janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni à CALAIS en la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel AGIUS.

Etaient présents :

Mmes Malika BOUAZZI, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Gérard CLAIS, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Dominique LEGRAND, Fabrice MARTIN, Philippe MIGNONET, Henri-Christian SEREDNICKI, Philippe VERON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Jean-André DELACRE, Frédéric MELCHIOR, Daniel PIQUET, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, François LE GALL, Thierry POUSSIERE, Pierre PREVOST, Christian SALVARY (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Jacqueline DEWET (pouvoir Mme HEUX), MM. Guy ALLEMAND, Gérard GREMAT (pouvoir Mme DUCLOY), René LOTTE (pouvoir Mme DENIELE), Pascal PESTRE (pouvoir Mr MIGNONET) (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Yves ENGRAND (pouvoir Mr LELIEVRE), Olivier MAJEWICZ, Julien RENAULT, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Ludovic LOQUET (pouvoir Mr LE GALL), Jean-Luc MAROT, Marc MEDINE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

Mme Béatrice BOULANGER (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

M. Bernard LELIEVRE (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Antoine PERALDI, Fabrice PONTHEU (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).